

L'autre Parole

Pour humaniser la vie des aînés de Laval



Vol. 23 Automne 2010

PP41204569



Droit de mourir dans la dignité



Ateliers de réflexion sur la fin de vie



Forum-débat sur le droit de mourir dans la dignité



Responsable du Comité journal
Thérèse Bernier

Comité journal
Thérèse Bernier
Régent Bernatchez
Martin Montoudis
Laurent Guay
Lucie Levert

Conception graphique
Linda Giard

Rédaction de textes
Anne Falcimaigne
Madeleine Dalphond-Guiral
Laurent Guay
Odette Guay
Benoit LeBlanc

Photos
Laurent Guay
Martin Alarie

Les opinions exprimées dans les différents articles sont la responsabilité exclusive des auteurs des textes et n'engagent pas l'AQDR Laval et son conseil d'administration. La forme masculine utilisée dans ce bulletin désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1705-9046

Dans ce numéro

Mot de la présidente	page 3
La fin de vie	page 4
Ateliers de réflexion et d'échange	page 4
Questions et réponses	page 5
Forum-débat sur le droit de mourir dans la dignité	page 7
Un débat pertinent	page 7
Recommandations de l'AQDR Laval	page 9
Le testament biologique	page 11
L'euthanasie	page 12
Nos activités	
Déjeuners thématiques Dîner de Noël	page 14
Conférences	page 16



AQDR Laval
1450, boul. Pie X, local 202, Laval (Québec) H7V 3C1
Tél. : 450 978-0807

Lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30,
Vendredi, de 9 h à 12 h

Courriel : aqdraval@videotron.ca
Site Internet : www.aqdraval.org
Site AQDR nationale : www.aqdr.org



Mot de la présidente

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous, membres de l'AQDR Laval, pour la première fois. L'assemblée générale du 1^{er} juin nous a amené plusieurs nouvelles recrues et un conseil d'administration renouvelé.

J'en profite pour remercier ici Laurent Guay qui a assumé la présidence pendant presque dix années en s'investissant considérablement pour donner à l'AQDR Laval la place qu'elle occupe actuellement dans la région. Laurent reste avec nous comme trésorier pour assurer la transition.

Le reste du CA se compose comme suit pour 2010-2011 :

Nicole Goulet et Georgette Mather, respectivement 1^{ère} et 2^e vice-présidente ;

Evelyne Garceau, secrétaire ;

Thérèse Bernier, Lucie Lachance Levert et Monique Tremblay, administratrices ;

Laurent Giasson, Martin Montoudis et Raymond Thivierge, administrateurs.

Je n'ai malheureusement pas la place de vous les présenter individuellement, mais nos membres internautes peuvent aller sur notre site pour mieux les connaître. Ceux qui n'ont pas Internet peuvent demander l'envoi de cette information à notre coordonnatrice, France Létourneau.

C'est vital pour nous, votre CA, d'utiliser cette revue, deux fois par an, qui rejoint TOUS nos membres : les 4 500 et quelque, ceux de Laval et ceux que nous avons aussi dans la couronne Nord et même les plus hautes Laurentides.

Environ 1 500 d'entre vous nous ont donné une adresse de courriel qui nous permet de leur rappeler par Internet les déjeuners, les conférences, le dîner de Noël. Par ce moyen aussi, nous pouvons leur demander leur avis, leurs idées, leur concours. Si vous avez Internet et que vous ne nous avez pas encore donné votre adresse courriel, il est possible de le faire en tout temps en appelant au bureau ou par courriel : 450 978-0807 ou aqdrLaval@videotron.ca

Ce souci de vous rejoindre et de vous informer sur les enjeux des aînés, nous allons l'avoir de plus en plus en tête. Un de ces enjeux, celui de la fin de vie, est de plus en plus présent dans nos vies : soit que nous nous occupions de nos parents très âgés, soit que nous réfléchissions sur ce que nous souhaitons pour nous-mêmes. L'AQDR Laval continuera à réclamer vigoureusement les services qui garantissent la dignité des aînés à cette étape : soutien aux proches aidants, services à domicile, services de soins palliatifs...

Nous avons besoin de vous, de vos idées, de vos critiques et de vos suggestions. C'est mon souhait pour l'année qui s'en vient : davantage d'échanges et de participation pour que nos actions reflètent mieux vos besoins.

Anne Falcimaigne

La fin de vie

Trois activités organisées par l'AQDR Laval

Conférence sur le suicide assisté et l'euthanasie



Le 26 janvier 2010

Cette conférence a été présentée par Mme Isabelle Marcoux, psychologue, à la Place des aînés devant plus de 120 personnes.



Ateliers de réflexion et d'échange sur la fin de vie



Le 8 avril 2010

Au Centre St-Joseph de Laval avec la participation de 60 personnes.

Les participants, divisés en quatre ateliers, eurent d'abord à répondre à sept questions. La plénière était animée par Mme Madeleine Dalphond-Guiral (voir la teneur à la page suivante).

Questions et réponses

Plénière des ateliers

Le 8 avril 2010, l'AQDR Laval présentait le deuxième volet de sa démarche sur la fin de vie avec des ateliers de réflexion et d'échanges. Voici (*en italique*) les questions posées aux 60 participants dans les quatre ateliers et un résumé des réponses (**en gras**) présentées lors de la plénière.

Question 1 : *Le droit à la dignité est un droit fondamental. Le concept de dignité diffère cependant d'un individu à l'autre, mais tous s'entendent pour dire que la dignité nous donne le sentiment d'être respecté dans notre humanité. Aujourd'hui, pour vous-même, en fin de vie, dans quelles circonstances auriez-vous le sentiment de perdre votre dignité?*

Réponse - On considère la perte de dignité comme proportionnelle à la perte d'autonomie. On perd sa dignité dans la souffrance, en devenant grabataire et un fardeau pour les autres. On perd sa dignité en devenant incapable d'assumer ses besoins primaires les plus élémentaires, en faisant pitié. La pire de l'humiliation : les couches.

Question 2 : *Quand vous pensez à votre propre fin de vie, quelle serait pour vous la meilleure mort? Qu'est ce qui vous fait le plus peur?*

Réponse - La meilleure mort serait accidentelle, subite ou durant le sommeil. Les personnes âgées n'ont pas peur de mourir mais de souffrir. Ce qui fait peur dans la mort? Le non-respect de ses désirs concernant sa fin de vie, la peur de la souffrance, de l'incapacité médicale à

pouvoir la soulager, de dépendre des autres, de devenir un fardeau, de mourir seul et de l'inconnu après la mort. Aussi, la peur de l'euthanasie et que les coupures en santé se fassent sur le dos des mourants.

Question 3 : *Si l'on reconnaît qu'en fin de vie, la volonté la plus importante est celle de la personne directement concernée, quelles attentes avez-vous face au rôle et à la responsabilité de l'équipe médicale vis-à-vis de la personne elle-même et vis-à-vis de ses proches?*

Réponse - On attend de l'équipe médicale compassion, écoute et soutien. On lui demande de donner l'heure juste sur l'état de santé, tant au mourant qu'à la famille, afin de faciliter la compréhension de la médication et d'avoir le temps de faire les derniers adieux. On souhaite que l'équipe médicale respecte le choix de fin de vie du mourant.

Question 4 : *Lorsque la personne en fin de vie n'est plus en mesure de prendre une décision éclairée, la famille doit-elle respecter la volonté clairement exprimée antérieurement par le malade, se fier au jugement de l'équipe médicale ou prendre la meilleure décision à la suite d'une analyse de la situation?*

Réponse - Que la volonté du malade soit respectée tout en tenant compte de l'avis du corps médical. On craint que, si l'euthanasie est décriminalisée, elle soit appliquée en dépit de la volonté du patient.

Le droit à la vie fait partie des droits de la personne.

Question 5 : *Certains s'opposent fortement à la décriminalisation de l'euthanasie parce qu'ils prétendent que les soins palliatifs peuvent gérer toutes les situations et assurer à chaque personne un fin de vie paisible. Quelle est votre opinion sur ce sujet?*

Réponse - On croit en des soins palliatifs de qualité surtout chez les cancéreux, mais qu'il est idéaliste de penser qu'ils peuvent répondre à toutes les situations. On souhaite une nette amélioration à ce sujet. On déplore les cas connus comme Sue Rodriguez. Où est la compassion?

Deux groupes ont choisi de reformuler la question et de voter. Dans le premier groupe, décriminalisation de l'euthanasie; 8 personnes sont pour, 5 sont contre et une seule s'est abstenue. Le second groupe; sur 15 personnes, les 2/3 sont pour, 1/3 est contre. Le débat a été assez houleux et rien n'est réglé. La confiance dans la pratique médicale et le système judiciaire est en chute libre.

Question 6 : *Advenant l'adoption d'une loi sur l'euthanasie, quels devraient en être, pour vous, les paramètres essentiels? Selon vous, quelles sont les conditions nécessaires à un encadrement médico-légal capable de limiter les dérives?*

Réponse - Le respect du choix du mourant doit prévaloir sur toutes autres considérations. On a réitéré l'importance de communiquer son choix pour sa fin de vie par écrit. Certains sont pour une mort naturelle, soulager la souffrance et permettre à la personne de vivre sa mort. Une attention particulière est souhaitée

pour les personnes seules et trop souvent oubliées et pour que l'équipe médicale y mette autant d'énergie que pour celles qui sont bien entourées.

On craint que l'euthanasie serve aux compressions budgétaires en santé et que les personnes vulnérables en fassent les frais. Aucun consensus n'a été atteint. En ce qui concerne le côté médical de l'euthanasie, il a été recommandé qu'avant de rendre le verdict final, deux médecins indépendants prennent connaissance du dossier en dehors du médecin traitant.

Question 7 : *Quelle est votre opinion concernant l'importance et la validité du testament de fin de vie?*

Réponse - Si vous voulez que la nature suive son cours, écrivez-le, ne laissez pas l'odieux à vos proches de décider. Si vous ne voulez pas d'acharnement, écrivez-le. En général, le testament de fin de vie est considéré comme très important, mais comme sa valeur légale est discutable, on demande une bonne mise à jour, on recommande fortement d'en faire un qui réponde à ses attentes. Il pourrait avoir conflit entre l'euthanasie décriminalisée et le testament de fin de vie.

Également, on a peur de l'utilisation de l'euthanasie pour économiser sur le dos des mourants et des personnes vulnérables. Comme pré-requis de l'euthanasie, la volonté doit être clairement exprimée. Et si la personne est dans le coma, elle devra l'avoir exprimée avant.

Notes colligées par Odette Guay

Forum-débat sur le droit de mourir dans la dignité



Le 25 mai 2010

De gauche à droite : M. Marcel Mélançon, professeur et éthicien, Me Jean-Pierre Ménard, spécialiste en défense des droits des malades, Mme Ariane Émond, animatrice et journaliste indépendante, et Dr Yves Robert secrétaire du Collège des médecins. Plus de 190 personnes ont participé à cette activité organisée par l'AQDR Laval en partenariat avec la Place des aînés de Laval. Des transcriptions écrites des exposés des trois panelistes et des échanges avec l'auditoire sont disponibles sur demande à l'AQDR Laval. Il en va de même des présentations Power Point des panelistes et des séquences vidéo.

Un débat pertinent sur la fin de vie à l'AQDR

Par Benoit LeBlanc, *Courrier Laval* du 12 juin 2010

Le 25 mai, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Laval a tenu un débat entre experts, le dernier volet de sa réflexion publique sur la fin de vie et le droit de mourir dans la dignité.

La journaliste Ariane Émond a animé un débat empreint de respect et d'intérêt mutuel devant plus de 165 personnes, rassemblées à la Place des Aînés de Laval.

Le panel était composé de Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé depuis plus de 25

ans en responsabilité médicale, Marcel J. Mélançon, professeur et chercheur en bioéthique à l'Université du Québec à Chicoutimi et du docteur Yves Robert, secrétaire du Collège des médecins du Québec.

Le débat a débuté quelques minutes après le lancement des documents officiels de la consultation itinérante sur le droit de mourir dans la dignité, organisée par le gouvernement du Québec à l'automne 2010. Chaque paneliste y est d'abord allé de sa présentation.

Le professeur

Premier à lancer les discussions, Marcel J. Mélançon a exposé le contexte socioculturel et les concepts fondamentaux de fin de vie, en plus d'aborder l'épineuse question de l'éthique. Le professeur n'a pas hésité à inscrire le sujet sensible de l'arrêt de traitement, du suicide assisté et de l'euthanasie dans un contexte historique. «Ce sera un choix de société où les citoyens auront la possibilité de faire un choix individuel», d'affirmer M. Mélançon.

Le médecin



Pour sa part, Yves Robert, secrétaire du Collège des médecins du Québec, a insisté sur l'impasse exprimée par le Collège des médecins. Lorsque confronté à la mort, pour des gens de tous âges, des personnes

cancéreuses, accidentées ou âgées, le médecin conserve depuis toujours la même obligation: maintenir la vie à tout prix.

«Ultimement, la décision de fin de vie appartient au patient et son médecin. D'ordinaire, le patient dit à son médecin: j'ai peur de souffrir et que ce soit intolérable. Le médecin lui répond: je vais t'accompagner et nous allons faire ce chemin ensemble. Il faudra entre autres savoir si l'on veut mettre de l'avant une éthique de vie ou une éthique de soins», de souligner M. Robert.

L'avocat

De son côté, Jean-Pierre Ménard a noté que le Barreau fera connaître sa position vers la fin de l'été. L'avocat bien connu a relevé des principes fondamentaux inscrits dans la loi, dont celui de l'intégrité du corps ou de ne pouvoir être soumis à des soins sans y avoir

consenti, soit l'inviolabilité de la personne. Sans oublier le droit de prendre ainsi une décision irraisonnable ou une mauvaise décision pouvant créer sa mort

«C'est clair qu'il faut améliorer les droits des patients dans un cadre de fin de vie, notamment dans les soins palliatifs, où c'est un peu n'importe quoi en ce moment», d'observer M. Ménard, après avoir rappelé au passage les dates historiques de la décriminalisation du suicide et de l'avortement. Par la suite, le débat a fait place aux préoccupations du public. Les échanges ont porté principalement sur la situation en Belgique et aux Pays-Bas, où l'euthanasie est légalisée en certaines circonstances, sur l'approche du Québec en matière de soins palliatifs, ainsi que les risques de dérapage (ex: eugénisme) dans l'application d'une nouvelle démarche sur le plan des décisions de fin de vie.

Deux premières rencontres

Mentionnons finalement que le 26 janvier dernier, plus de 115 personnes s'étaient réunies pour entendre Isabelle Marcoux, psychologue et chercheure au Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal, expliquer les différents concepts de décision de fin de vie, afin d'en améliorer la compréhension et leur portée.

Le 8 avril, 60 de ces personnes avaient poursuivi l'exercice lors d'ateliers sur l'euthanasie et la fin de vie. Elles ont alors partagé en ateliers leurs points de vue, développé et mis en commun leurs réflexions. Le débat du 25 mai était le dernier événement qui conduira l'AQDR à préparer un mémoire et à en faire la présentation à la consultation itinérante sur le droit de mourir dans la dignité, organisée par le gouvernement du Québec à l'automne 2010, avait déclaré en ouverture Laurent Guay, président de l'AQDR Laval.

www.courrierlaval.com

Les recommandations de l'AQDR Laval

Extraits du mémoire présenté à la Commission spéciale de l'Assemblée nationale du Québec sur le droit de mourir dans la dignité en juillet 2010

*Ce mémoire est disponible sur notre site Internet www.aqdr.laval.org
ou sur demande en version imprimée.*

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Comme aînés ayant de plus en plus à envisager la perspective de notre propre fin de vie, nous réalisons que le statu quo et le refus des politiciens de s'impliquer ne sont plus acceptables. Il en va de même pour les obstructions et les pressions occultes de certains groupes religieux qui veulent imposer à tous leurs propres règles de morale.

Les menaces de poursuite envers les médecins et la criminalisation des actes médicaux viennent malheureusement affecter les choix de soins entraînant des souffrances intolérables et indignes d'une société moderne. Nous réalisons et déplorons grandement que les soins palliatifs qui semblent être l'option préférée par une majorité de nos membres, ne soient accessibles qu'à une faible minorité. De plus, les proches aidants dans le contexte familial et social actuel se font de plus en plus rares.

RECOMMANDATIONS

Acharnement thérapeutique

Attendu que l'acceptation ou le refus de traitement est la responsabilité ultime de la personne concernée ou, le cas échéant, de son mandataire

*Attendu qu'*une information claire et complète est essentielle à une prise de décision éclairée

Nous souhaitons que :

- l'équipe soignante informe de façon appropriée le patient en fin de vie sur les tenants et aboutissants des traitements envisagés,
- le niveau de langage utilisé assure la compréhension du patient quant à l'objectif du traitement, ses chances raisonnables de réussite, son niveau réel de risque, ses conséquences prévisibles et la durée réaliste de l'amélioration souhaitée,
- le patient soit à même de prendre sa décision à l'abri de toute pression indue.

Testament biologique:

Le but du testament biologique étant d'exprimer et de faire respecter la volonté du mourant, on demande à la commission de favoriser et d'approuver une nouvelle rédaction par le législateur pour en améliorer sa portée légale et le rendre plus explicite. Ce nouveau document pourra ensuite faire l'objet d'une vaste campagne d'information.

De plus, nous aimerions avoir l'assurance que notre testament biologique soit joint à notre dossier médical assurant ainsi qu'il soit plus accessible au personnel médical et la famille.

Suicide assisté

Le suicide et la tentative de suicide sont permis par la loi. L'aide au suicide reste un crime punissable d'emprisonnement. Dans le suicide assisté il y a aide d'un tiers mais la personne demeure l'agent de sa propre mort. Il y a beaucoup d'opposition au suicide assisté souvent pour des motifs religieux ou parce que les opposants disent qu'il n'y a pas assez de soins palliatifs. Pourtant, peu de gens ont recours à cette pratique lorsque les souffrances deviennent intolérables. Il vaut mieux recourir à l'aide au suicide assisté plutôt que tenter de se donner la mort soi-même avec toutes les conséquences dramatiques qui peuvent en résulter.

Nous recommandons de considérer l'assistance au suicide en s'assurant d'un consensus sur la question et en l'encadrant très précisément pour que cette procédure demeure exceptionnelle.

Euthanasie

Nous souhaitons que le législateur ait le courage d'assumer ses responsabilités à l'endroit du citoyen en encadrant juridiquement le droit pour chaque personne, dont la volonté de mourir dignement a été clairement exprimée et validée : elle pourra recourir en toute légalité à l'aide à mourir dans un environnement qui lui convienne en présence d'un professionnel de la santé si elle est confrontée à une condition sans appel, qu'il s'agisse d'une maladie incurable aigue, chronique et débilitante ou encore résultant d'un processus accidentel grave et irréversible pour lesquelles la médecine ne peut plus rien.

Soins palliatifs et proches aidants

L'AQDR Laval prône un accompagnement de la personne en fin de vie dans le respect de ses volontés. Elle estime vital que toutes les options de soins palliatifs et d'espaces

d'accueil, offrant les contacts et les sensibilités du médecin traitant et de l'équipe formés en soins palliatifs, soient résolument offertes alors que l'état de santé de la personne se détériore et que la mort est imminente.

Le bilan déficitaire que nous avons dressé nous amène à recommander des actions immédiates concernant l'augmentation de l'offre de soins palliatifs.

Le respect de la volonté fait également appel à l'engagement des proches aidants qui doivent être soutenus aux plans humain et financier, alors que leur présence est requise pour accompagner la personne dans son parcours de maladie et de fin de vie.

Nous voulons contribuer à la bonne compréhension et à une meilleure connaissance de cette avenue qui s'offre en fin de vie. Le choix est d'ordre strictement personnel. C'est donc sur l'offre et la demande ainsi que sur les considérations familiales et humanitaires, qui caractérisent cette option de fin de vie, que nous voulons nous exprimer.

Conclusion

L'AQDR Laval espère vivement que la consultation de la Commission spéciale sera l'occasion d'établir un consensus permettant de clarifier et de baliser les interventions de fin de vie afin d'offrir un réel libre choix aux personnes qui en sont rendues à cette étape.

Comité de préparation du mémoire

Nicole Goulet, Odette Guay, Georgette Mather, Régent Bernatchez, Laurent Guay et Ronald St-Jean de l'AQDR Laval et Madeleine Dalphond-Guiral de l'AQDMD.

Coordination : Laurent Guay

Photos : Martin Alarie, Laurent Guay

Le testament biologique

Ce fut une surprise pour plusieurs d'entre nous d'apprendre lors de la première conférence de notre trilogie sur le droit de mourir dans la dignité que le testament biologique est à toutes fins pratiques inutile parce que trop vague.

Le testament biologique était pour la majorité d'entre nous l'expression même de nos dernières volontés. Or ceci est la base même de toutes les réflexions et discussions entourant le présent débat sur la fin de vie et pour « mourir dans la dignité », l'envisageant comme le pivot incontournable de la manifestation de nos désirs et pour les médecins et pour l'entourage.

« Au Québec, le testament de vie ne faisant pas l'objet d'une mention expresse dans la loi, on ne peut pas dire qu'il est reconnu légalement. Cependant ce document conserve une valeur sur le plan juridique puisque l'individu a un droit reconnu de consentir ou de refuser des soins. Le testament de vie est le prolongement de ce droit. Ce que vous voulez ou ne voulez pas recevoir au moment où vous ne serez plus en mesure de le faire doit être écrit »

Citation du site educaloi.qc.ca.

Dans sa forme actuelle le testament biologique n'oblige légalement ni le médecin ni l'hôpital à en tenir compte. Tout au plus, le médecin peut-il s'informer si vos désirs inscrits restent inchangés! Le testament biologique ne fait que lever l'ambiguïté dans l'esprit de nos proches quant à la manifestation de nos volontés, mais il ne lie personne obligatoirement et inconditionnellement. Donc, pour s'assurer de la bonne transmission de nos désirs, il nous est fortement conseillé d'écrire nos dernières volontés et d'être très explicite.

De l'aveu même du Collège des médecins, le contexte légal actuel crée une impasse que tous aimeraient résoudre. En tant que défenseurs des droits des retraités, nous ne pouvons que nous sentir interpellés par ce sujet de fin de vie. Comme le but du testament biologique est d'exprimer la volonté du mourant quand celui-ci est dans l'incapacité de le faire et réalisant que ce document n'est d'aucune utilité parce que trop vague, nous proposons :

- a) Une nouvelle rédaction du testament biologique, plus explicite, plus détaillée pour une meilleure portée légale. On ne peut parler d'euthanasie, de suicide assisté, d'acharnement thérapeutique, de réanimation et même de compassion si on ne règle pas d'abord ce problème de redéfinition et de formulation du testament biologique qui, encore une fois, doit représenter les désirs du mourant. Nous entretenons de forts doutes quant au respect de ses volontés. Il semble que la famille et le médecin aient plus d'influence que le patient concernant ses choix même s'ils sont écrits.
- b) En tant que personnes âgées, nous aimerions avoir l'assurance que notre testament biologique soit joint à notre dossier médical assurant ainsi un accès et une référence faciles pour le personnel médical et la famille.

La personne humaine est inviolable et a le droit de décider d'avoir ou de refuser des soins. Le testament de fin de vie ou biologique doit être le prolongement de ce droit.

*Extrait du mémoire
Odette Guay*



L'euthanasie

Depuis la nuit des temps, la conscience de l'immanence de la mort est objet de réflexion philosophique et source d'inquiétude. Tabous et rites, à leur manière, tentent de masquer la peur fondamentale qui nous habite tout au long de notre existence et plus particulièrement quand la fin de vie se dessine. Pourtant, ce n'est pas tant la mort qui nous effraie que le douloureux chemin qu'il nous faudra peut-être emprunter pour nous y rendre.

Lequel d'entre nous ne s'est jamais dit : « Ce que j'aimerais, c'est mourir dans mon sommeil. »? Au fond, ce que l'on souhaite pour soi et pour les gens que l'on aime, c'est une mort douce, une belle mort, une bonne mort comme le traduit si bien le mot euthanasie. Si certains se couchent le soir et s'endorment pour toujours, d'autres partent en jouant, en dansant, en travaillant. Pour d'autres, cependant, la vie ne finit pas de mourir. La maladie s'installe et avec elle la douleur insoutenable qui peut, chez un bon nombre de patients, être soulagée adéquatement.

Il faut toutefois admettre qu'un petit pourcentage de malades est confronté à des douleurs que les drogues sont impuissantes à contrôler, à une souffrance globale qui prend

toute la place et qui transforme la vie en torture humainement inacceptable. Ces personnes, aux prises avec un problème aigu de santé ou avec une maladie chronique à issue fatale, devant lesquelles la médecine doit déclarer forfait et qui expriment clairement leur volonté de mourir, n'ont actuellement d'autres recours que de cesser de manger et de boire. C'est légal, immoral et éthiquement incompatible avec la compassion naturelle. C'est une autre illustration désolante de l'inhumanité de l'homme envers l'homme.

Entre la diabolisation de l'euthanasie et la déification des soins palliatifs, il est temps d'ouvrir grands les yeux et le cœur sans dénier l'importance de la raison et de reconnaître les limites bien réelles de la médecine. Nous souhaitons que la compassion soit enfin au rendez-vous pour qu'une mort douce puisse prendre le relais de façon respectueuse d'une fin de vie qui ne doit plus ressembler à une institutionnalisation de la torture.

Extrait du mémoire
Madeleine Dalphond-Guiral

Invitation

L'Observatoire Vieillesse et Société vous invite à l'Institut de gériatrie de Montréal pour une journée de réflexion le jeudi 18 novembre 2010.

L'objectif est de favoriser le leadership des aînés par leur contribution sociale et économique dans la communauté ; les outiller pour l'action et les orienter vers des organismes qui peuvent utiliser leur savoir-faire.

Les frais d'inscription de 25 \$ incluent la pause-café et le repas. Information disponible auprès de Virginia ou Manon au 514-340-3540, poste 3927. Visitez le site internet de l'Observatoire Vieillesse et Société à l'adresse suivante : www.ovs-oas.org

Vivre dans votre demeure devient lourd? Mais vous y êtes enracinés...



Continuez à profiter pleinement
du confort de votre maison,
grâce à nos services d'aide
à domicile adaptés à vos besoins.

Assistas, une résidence à votre domicile



1 888-696-1023
www.assistas.ca



**CENTRE D'ASSISTANCE
ET D'ACCOMPAGNEMENT**
aux plaintes
LAVAL

15 ans déjà!

Plainte dans le réseau de la santé

Vous êtes insatisfaits des services
recus ou que vous auriez dû recevoir?

Faites le savoir!

Le CAAP - Laval est un organisme communautaire,
indépendant du réseau, qui est mandaté pour vous
assister et vous accompagner dans votre démarche
de plainte à l'égard: d'un hôpital, d'un CLSC,
d'une résidence pour personnes âgées, des
services ambulanciers, de la DPJ, etc.

Services gratuits et confidentiels

Contactez-nous au : **(450) 662-6022**
www.caaplaval.com

Déjeuners thématiques

Le **deuxième mardi** de chaque mois, à compter de **8h30**, venez déjeuner et échanger avec des membres de l'AQDR Laval et en apprendre davantage sur des sujets de la vie quotidienne. **Cette année nous changeons de décor !**

En effet, nos déjeuners se dérouleront au :

Restaurant Cosmopolitain

3208, boulevard Saint-Martin ouest à Laval

(à l'angle du boulevard Daniel-Johnson, stationnement disponible en face du restaurant)

Voici les rendez-vous matinaux à mettre à votre agenda :

12 octobre 2010

9 novembre 2010

11 janvier 2011

8 février 2011

8 mars 2011

12 avril 2011



Dîner de Noël

Vous êtes cordialement invités à cette activité de réjouissances

mardi 14 décembre 2010,

à compter de 11 h 30, au :

Restaurant La Sirène

480, boulevard St-Martin Ouest

Coût : membre 21 \$, non-membre 23 \$

Taxes et service inclus.

Prix de présences et animation



Réservez vos places dès la mi-octobre 2010 ou une table complète (8 personnes) en faisant parvenir votre nom, votre numéro de téléphone et votre paiement avant le 7 décembre à :



AQDR Laval

1450, boulevard Pie X, bureau 202

Laval (Québec) H7V 3C1

Téléphone : 450 978-0807

URGEL BOURGIE

Découvrez le programme Affinité d'Urgel Bourgie

Suite au partenariat établi entre Urgel Bourgie et votre association, vous êtes maintenant un membre désigné du programme Affinité. Cette entente a été conçue pour vous faire économiser et vous aider à avoir l'esprit tranquille. En tant que membre du programme Affinité, vous bénéficierez d'un éventail de services conçus spécialement pour vous et votre famille:

- Économisez 8 % sur le prix régulier, calculé au moment de l'achat, de tous nos biens et services achetés dans l'une de nos maisons funéraires;
- Économisez 10 % sur le prix régulier, calculé au moment de l'achat, de tous nos biens, services et emplacements achetés à l'un de nos cimetières;
- Sur demande, obtenez en tout temps de l'information personnalisée et gratuite sur tous nos services et produits funéraires et de cimetière ainsi que tous les prix s'y rattachant. Nous planifierons une rencontre privée avec un de nos conseillers qualifiés.

Siège social

160, boulevard Graham, Ville Mont-Royal

Montréal - Complexes funéraires

2805, rue Allard, Ville-Émard
6700, rue Beaubien Est, Montréal East
1255, avenue Beaumont, Ville Mont-Royal
745, boulevard Crémazie Est, Montréal
16114, boulevard Gouin Ouest, Ste-Geneviève
5775, rue Laurendeau, Montréal
1750, avenue Notre-Dame, Lachine
2630, rue Notre-Dame Ouest, Montréal
4505, rue Notre-Dame Ouest, Saint-Henri
3503, rue Papineau, Le Plateau
816, boulevard Sainte-Croix, Ville Saint-Laurent
1010, rue Shevchenko, Ville La Salle
5551, rue Wellington, Verdun

Parc Commémoratif de Montréal

3955, chemin Côte-de-Liesse, Ville Saint-Laurent

Laval - Complexes funéraires

3517, boulevard Lévesque Ouest, Chomedey
165-167, boulevard Sainte-Rose, Sainte-Rose

Parc du Souvenir

2500, avenue des Perron, Laval

Rive-Sud - Complexes funéraires

1559, boulevard de Montarville, Saint-Bruno
1025, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil

Jardins Laurentides de Saint-Hubert

8145, chemin Chambly, Saint-Hubert

514-735-2025

www.urgelbourg.com

Conférences 2010 de l'AQDR Laval

Programmation automnale

L'AQDR Laval et la Place des aînés ont le plaisir, cette année encore, de vous présenter un calendrier de conférences aux sujets des plus variés dont les thèmes vous intéressent puisque vous nous les avez suggérés

À 13h30, le dernier mardi du mois

Place des Aînés de Laval, 435 boul. Curé Labelle à Laval, local 209

Mardi 28 septembre à 13h30 Conférencier : Norbert Rodrigue Ex-président de la CSN, de l'Office des personnes handicapées, du Conseil de la santé et du bien-être du Québec.	<i>Pourquoi faut-il s'engager ?</i> L'on traitera de l'importance de l'engagement dans la société québécoise et des raisons pour lesquelles les citoyens doivent agir.
<i>Dans le cadre de la Semaine lavalloise des aînés</i> Mardi 26 octobre à 13h30 Panel de conférenciers Banque du Canada, Autorité des marchés financiers, Police de Laval et de nombreux organismes lavallois.	<i>Halte à la fraude et à l'abus !</i> Quatre conférences pour s'informer sur les nombreux aspects de la fraude et des abus, avec des kiosques d'informations qui vous permettront d'échanger avec des spécialistes dès 11h00.
Mardi 30 novembre à 13h30 Conférencier : Jean-Eudes Dumas Retraité du monde de l'éducation, maîtrise en administration scolaire	<i>Les pré-arrangements funéraires</i> Bien comprendre tous les volets de ces choix qui s'offrent à nous en partageant des résultats de recherche et des expériences.

Réservez!

Les réservations pour assister à une conférence se font à l'avance en appelant à l'AQDR Laval au 450-978-0807 ou à la Place des aînés au 450 978-5555.

Le coût d'admission est de 2\$ pour les membres et de 5\$ pour les non-membres.
Une collation est servie à la pause.

Le calendrier des conférences pour l'hiver et le printemps 2011 n'est pas finalisé. Toutefois, nous avons retenu certains sujets, par exemple, le jeu compulsif, le maintien à domicile, la qualité de vie en institution, les bienfaits de l'exercice physique. Vous serez informés de ce calendrier par l'envoi de courriels, par la publication d'un dépliant que nous vous remettrons lors du *Dîner de Noël* et par des affiches qui annoncent chacune de nos conférences à la Place des aînés et dans son journal *Le Profil*. N'oubliez pas que vous pouvez aussi communiquer avec nous du lundi au vendredi.